RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité

MAIRIE VILLETTE-LÈS-DOLE

Département du Jura/Arrondissement de DOLE

2 Bis, route de Goux 39100

Tél : 03.84.82.40.14 / Fax : 03.84.82.87.51

mairie.villette.les.dole@wanadoo.fr

COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 juin 2022

Présents : M. Legrand Jean-Luc, **maire**

Mme Grille Édith, **adjointe** ; M. Curly Jean , **adjoint**

Mmes Fumez-Humbert Anne-Marie, Facon Lucie, **Conseillères municipales**

MM. Eich Cédric, Facon David, Dodet Marcel, Pouthier Philippe, Morla Cédric, Mouquod Maxime (arrivé à 20h 20), **Conseillers municipaux**

Absents excusés : Mme Sergeant Séverine donne procuration à M. Curly Jean

M. Coulon Jean-François donne procuration à M. le maire

Absents non excusés : M. Guy Meuriot

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

La séance est ouverte à 20h 10. – Secrétaire de séance : M. Pouthier Philippe.

M. le maire fait le point sur l'urbanisme et l'état-civil et demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : convention servitude Enedis pour l'installation et l'entretien d'une canalisation électrique à la place de la Clauge.

Plusieurs conventions doivent être votées :

- Convention concernant la pose d'une ligne électrique de 400 volts par Enedis. L'entreprise s'engage à remettre le terrain en état.

- Convention concernant la pose par M. Benoit d'une conduite souterraine sur terrain communal.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Place de la Clauge

M. le maire indique que les travaux d'adduction d'eau potable place de la Clauge sont maintenant terminés.

M. le maire évoque ensuite les problèmes assez complexes de numérotation des habitations place de la Clauge : certaines ayant une sortie place de la Clauge ont une adresse Grande Rue, un autre bâtiment a deux sorties Grand Rue et une place de la Clauge. Il faut également tenir compte des constructions en cours et d'un terrain éventuellement constructible. Les propositions qui sont faites sont approuvées, mais demandent à être vérifiées sur le terrain. Le Conseil fait confiance à M. le maire pour les modifier si besoin.

Quant à la maison qui sera construite derrière les ateliers municipaux, sur la parcelle vendue à M. Colas par M. Francis Tyrode, elle portera le N°4bis.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Délibération concernant la loi bruit du 31/12/1992.

Cette loi impose entre autres la prise en compte, par une protection adéquate, des niveaux de bruit émis par les infrastructures routières lors de la construction d'un nouveau bâtiment. Le niveau sonore maximum conseillé à l'intérieur des bâtiments ne doit pas dépasser 35db de jour et 30 db de nuit..

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Réforme de la publication des comptes-rendus des conseils municipaux

Le traditionnel compte-rendu de conseil municipal est remplacé par un procès-verbal qui sera consultable électroniquement.

Toutefois, les petites communespourront continuer à publier le compte-rendu comme auparavant – mais elles ne sont pas dispensées du procès-verbal qui, contrairement au compte-rendu, doit mentionner toutes les prises de parole, en citant leurs auteurs – ce qui amène bien des complications.

La solution envisagée pourrait consister à enregistrer les débats afin de rendre la rédaction du procès-verbal plus aisée et moins sujette à d'éventuelles contestations. Il faudrait dans ce cas procéder à l'achat d'un matériel adapté.

Questions diverses :

La salle des Fêtes

Les travaux ont commencé le 11 mai. Quelques complications n'ont pas tardé à se manifester : la livraison des fenêtres ne pourra se faire avant janvier 2023. Afin d'obtenir les subventions de la région, la laine de roche prévue au plafond doit être remplacée par de la laine de bois et une couche de laine de verre ; une membrane anti-condensation devra également être posée.

Ces modifications entraînent des suppléments de coûts, mais sont indispensables si l'on veut toucher les subventions prévues

D'autres suppléments sont liés au désamiantage qui est en cours actuellement (voir site internet communal) : l'expert chargé de faire une liste des interventions a omis les éléments en fibrociment (gaine sous plafond et passe-plat), ce qui entraîne une surcoût de 6934,00 € HT.

La subvention de la D.G.R. devrait arriver en juin.

Le bois

Jean Curly informe le conseil que le bois des parcelles 19 et 31 (chênes et hêtres) a rapporté la somme non négligeable de 28 200,00 €.

L'école
Édith Grille annonce que les nominations des nouveaux enseignants du R.P.I. sont intervenues sauf le remplaçant de M. Robert.

Fleurissement
Les plantations sont terminées grâce à l'intervention de Didier et notamment de Jean-Yves FUMEY-HUMBERT et de Marcel DODET. M. le maire aimerait qu'ils soient secondés par quelques personnes volontaires. Peut-être faudrait-il lancer quelques appels par courrier électronique.

Syndicat Doubs-Loue et Conseil Départemental
Des travaux sont prévus au pont de la Clauge, en particulier pour modifier l'assise des piles du pont. Leur forme rectangulaire favorise en effet l'accumulation de branchages.

Divers
- M. Hamiot qui était employé technique en contrat d'accompagnement dans l'emploi ne pourra pas voir son contrat renouvelé carla région ne poursuit pas ce dispositif, pour le moment.
- Un nouveau rappel, plus pressant, de la Préfecture va accélérer le déplacement du panneau d'entrée du village de quelques mètres, pour qu'il soit placé avant le pont, et non après comme actuellement.
- Les retours, après les animations des 7 et 8 mai (fête de la voie verte et fête du village) sont positifs. Une réunion est prévue pour faire un bilan et voir quels points pourraient être améliorés.
- Le Tour de France traverse le village le 9 juillet. La RD 405 sera fermée dès 9h du matin jusqu'aux alentours de 14h 30, ainsi que toutes les voies d'accès. Les riverains sont invités à prendre leurs précautions s'ils envisagent d'avoir besoin de leur véhicule.
- La décoration du village pour le passage du Tour sera assez sommaire, car le départ officiel de la course aura lieu sur la commune de Crissey, au niveau de l'usine I.F.C. Le passage des coureurs dans Villette se fera donc rapidement et en groupe. Des volontaires sont néanmoins souhaités pour fournir des idées et mettre en place quelques décorations.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22h 10.

Fait à VILLETTE-LÈS-DOLE le 9 juin 2022

Le Maire
Jean-Luc LEGRAND